

# Communication syndicale mars 2024



## Édito

Exiger la Paix ce n'est pas juste prononcer quelques bons mots. Ce n'est pas non plus une vue de l'esprit facile à déclarer.

Exiger la Paix c'est aller à contre-courant de la pensée dominante ; pensée selon laquelle développer la concurrence de tou·te·s contre tou·te·s et orienter le gouvernail de l'économie pour satisfaire aux seuls appétits des directions d'entreprise, apporterait un semblant de confort apte à endormir les salarié·e·s avec un sentiment de Paix.

On voit bien que ces politiques n'ont pas permis l'instauration de la Paix. Elles n'ont amené qu'à une série de crises de plus en plus difficiles à surmonter, faisant planer le spectre du déclassement. Régulièrement des « efforts nécessaires » sont exigés, toujours supportés par les mêmes, et les bénéficiaires n'en fournissent aucun. Ce ne sont bien entendu pas les personnes qu'il faut viser, mais la manière dont nous nous organisons pour laisser faire un système hors de contrôle. Les mesures dites de « bouclier » n'ont servi qu'à remplir les poches d'intérêts privés avec de l'argent public, sans remettre en cause les raisons pour lesquelles ces « boucliers » ont été créés en urgence. L'inflation n'est pas due aux augmentations de salaires, elle se nourrit des conflits internationaux, qui servent alors d'alibi.

Tous cela participe à la montée en puissance des extrêmes-droites partout dans le monde promouvant un repli sur soi et l'instauration – si ce n'est la restauration – d'un ordre établi. Les conflits que nous pensions relégués à l'Histoire, ressurgissent et sont agrémentés de discours guerriers, enflammant les discussions sans que le mot PAIX ne soit plus prononcé une seule fois. Seul compte le mythe d'un vainqueur et d'un vaincu. **L'Histoire nous montre qu'il n'y a jamais que des vaincus.**

Pour obtenir la Paix, celle qui permet à chacun·e de vivre dignement, en liberté de parole et de mouvement, dans un environnement sain, nous devons mettre un terme à ces logiques libérales ! Cela passe par l'obtention d'augmentations de salaires pour prendre sur le capital, mais aussi revenir sur les exonérations de cotisations sociales, ne plus laisser les choix stratégiques des entreprises aux seules directions.

Sébastien MARQUE, délégué syndical CGT I2S

**Se syndiquer, c'est un droit. Être à la CGT, c'est un + !**  
Clique ici pour te syndiquer

## Sommaire

- Encore une fois ! (page 1)
- Arrêt maladie longue durée (page 2)
- Pour des augmentations générales (page 2)
- Qualification et salaire (page 3)
- IA, stratégie et formation (page 4)
- Conseil de lecture (page 4)

### Encore une fois !

Encore une fois, Sopra Steria en 2023 a fait une très bonne année en termes de bénéfices.

Encore une fois, Sopra Steria choisi de proposer une augmentation des dividendes aux actionnaires.

Encore une fois, Sopra Steria envisage non-officiellement de licencier les salarié·e·s de SBS qui ne seront pas transféré·e·s dans d'autres entités du groupe.

Encore une fois, Sopra Steria refuse de faire une augmentation générale des salaires.

Encore une fois, Sopra Steria préfère les primes de participation et d'intéressement.

Encore une fois, Sopra Steria refuse d'intégrer ces dites primes dans le salaire.

Mais encore une fois, la CGT s'insurge contre ces méthodes capitalistes et étriquées.

Mais encore une fois, la CGT rappelle à Sopra Steria, que les richesses, dont la direction se gave, sont créées par les salarié·e·s.

Mais encore une fois, La CGT exige que Sopra Steria change enfin sa politique mercantile par une politique réellement sociale, en reconnaissant et récompensant de façon juste et équitable les salarié·e·s sans qui rien ne serait possible.

**Enfin la CGT n'abandonnera jamais la lutte contre ces méthodes qui dévorent nos richesses !**

contact@cgtsoprasteria.info  
dlaj@cgtsoprasteria.info



# Communication syndicale mars 2024



## L'arrêt maladie de longue durée

Il nous est remonté des problèmes récurrents de paiement de la part de notre prévoyance aux salarié.e-s se trouvant en arrêt maladie longue durée.

La norme voudrait qu'une fois la subrogation passée (3 mois), la Sécurité Sociale verse les indemnités journalières (IJ) directement à l'assuré.e deux fois dans un mois calendaire (les 5 et 20 du mois). Ces versements correspondent à environ 75% du salaire net, les 25% restants étant versés par notre prévoyance à Sopra Steria qui établit un bulletin de paye à la fin du mois et verse le complément.

Or, cela fait plusieurs années où des manquements de Sopra Steria nous sont remontés, exemple :

- Fiche de paye à 0€,
- Obligation de relance du service paie demandant au ou à la salariée de se justifier en communiquant les attestations du paiement des IJ de la caisse de sécurité sociale (attestations pourtant systématiquement transmises à l'employeur par la CPAM).

Sans compter que le ou la salarié, pour des raisons médicales, n'est pas forcément en mesure de les fournir (incapacité temporaire de se rendre à la CPAM ou de se connecter au site Ameli).

Nous savons tous que Sopra Steria a mis en place un système de subrogation pour les trois premiers mois d'arrêt maladie et que notre entreprise est en relation directe avec la Sécurité Sociale. Ainsi nous nous interrogeons sur le **pourquoi de ce blocage au-delà de cette période ?**

La CGT demande que cessent immédiatement ces faits inacceptables et que les services en charge de ces démarches fassent le nécessaire et dans un temps raisonnable, voire modifient les procédures si nécessaire !

Les salarié.e-s dans cette situation vivent déjà des périodes difficiles et il est inacceptable d'ajouter un stress supplémentaire qui sera préjudiciable à leur santé.

**La CGT se fait fort de suivre ce dossier de près avec ténacité !**

**Se syndiquer, c'est un droit  
Être à la CGT, c'est un + !**

[Clique ici pour te syndiquer](#)

## Pour une augmentation générale des salaires à Sopra Steria

La dernière étude du groupe Alpha SECAFI-SEMAPHORES concernant les hausses de salaires négociées en 2024 dans les entreprises du secteur privé montre que les entreprises versent des augmentations générales dans la majorité des cas.

En effet, la part des entreprises accordant des budgets d'augmentations générales est de :

- 74% en moyenne toutes catégories socioprofessionnelles
- 63,9% en moyenne pour les cadres et ingénieurs
- 78,6% en moyenne pour les professions intermédiaires
- 80,1% en moyenne pour les ouvriers et employés

L'étude montre aussi que les augmentations individuelles sont de moins en moins fréquentes.

**Question :** pourquoi Sopra Steria reste arc-boutée sur sa position des augmentations individuelles au cas par cas ?

**Pourtant : les chiffres sont excellents !**

Plus de 5,8 milliards de chiffre d'affaires en 2023 pour Sopra Steria

Un chiffre d'affaires 2023 à la hausse de 13,8 %, avec une nette augmentation de la performance opérationnelle.

Atteinte de tous les objectifs financiers fixés que ce soit en termes de chiffre d'affaires (+6,6% en organique), de marge opérationnelle d'activité (+0,5 point à 9,4%) ou de génération de trésorerie (390 M€ soit 6,7% du CA) Chiffre d'affaires en croissance comprise entre +2% et +4%, taux de MOA passant de 9,5% à 10,0% et flux de trésorerie supérieur à 350 M€

**Les actionnaires vont bien profiter !**

Le dividende va passer de 4,30 € à 4,65 €, soit **+8%** d'augmentation. La distribution de dividendes passera donc de 91 M€ à environ **100 M€**

**Et les salaires, seront-ils autant augmentés que les dividendes ?**

**C'EST ENSEMBLE ET POUR TOUTES ET TOUS QUE LA CGT  
REVENDIQUE L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !**

## Salaires : le patronat doit payer nos qualifications à leurs justes prix

Les salarié·es n'ont jamais été aussi qualifié·es. Pourtant, la part des salaires dans les richesses que nous créons grâce à nos qualifications n'a jamais été aussi faible. Pourquoi ? Parce que le coût du capital explose : les 1 % les plus riches captent toujours plus de richesses au détriment de l'investissement et de l'innovation. **La France est championne d'Europe du versement de dividendes.**

Nous subissons une inflation record depuis près d'un an et demi.

Cela conduit à la baisse des salaires réels de l'ensemble des salarié·es, mais la baisse est plus forte pour les professions intermédiaires et les cadres.

Pourquoi ?

Parce que l'insuffisante hausse du Smic ne se répercute pas sur l'ensemble des grilles de salaire. Tout comme la hausse de 1,5 % du point d'indice ne rattrape pas la perte de 16 % du pouvoir d'achat des fonctionnaires sur les treize dernières années de gel.

Parce que les technicien·ne·s et professions intermédiaires sont toujours plus nombreux·ses à être déclassé·es et payé·es autour du Smic, et que les cadres sont renvoyé·es – au mieux – vers des augmentations individuelles et discrétionnaires (primes).

Nous voulons des hausses collectives de salaire.

**53 % des cadres préfèrent ainsi des hausses collectives de salaire aux hausses individuelles !**

Ces hausses doivent reconnaître notre expertise et nos qualifications.

60 % des professions techniques et intermédiaires ayant bénéficié d'une prime ou d'une augmentation de salaire en 2022 considèrent qu'elles ne permettaient pas de maintenir leur pouvoir d'achat.

Partout en France les employeurs doivent ouvrir des négociations comme la loi les y oblige chaque année.

La CGT et son Union générale des ingés, cadres et techs revendiquent :

- L'échelle mobile des salaires, c'est-à-dire la réindexation des salaires sur les prix, comme elle existait en France jusqu'en 1983.
- L'égalité salariale pour mettre fin aux 28,5 % d'écart de salaires entre les femmes et les hommes<sup>3</sup>.
- Le conditionnement des aides publiques versées aux entreprises (200 milliards d'euros en 2022) à un avis conforme des représentant·es du personnel sur les questions de salaires, d'emploi, d'environnement et de stratégie de l'entreprise.

La reconnaissance de nos qualifications doit se faire par l'instauration de minima salariaux à l'embauche – selon le niveau de qualification initiale ou acquise par l'expérience – sur la base de la revendication CGT d'un Smic brut à 2 000 € bruts :

- 1,6 fois le Smic soit 3 200 € bruts pour un bac+2 (BTS-DU)
- 1,8 fois le Smic soit 3 600 € bruts pour un bac+3 (licence)
- 2 fois le Smic soit 4 000 € bruts pour un bac+5 (master, titre d'ingénieur)
- 2,3 fois le Smic soit 4 600 € bruts pour un bac+8 (doctorat)

Se syndiquer, c'est un droit  
Être à la CGT, c'est un + !

Clique ici pour te syndiquer

# Communication syndicale mars 2024



## IA, stratégie et formation

Dans la communication mensuelle de février, une organisation syndicale de Sopra Steria que nous ne nommerons pas pour ne pas lui faire de publicité inutile, a publié un texte assez représentatif de la vision étriquée du syndicalisme qu'elle promeut.

Le texte appelait les salarié-e-s à suivre sans sourciller les décisions stratégiques de Sopra Steria, et particulièrement le virage vers le mirage de l'IA. Mieux cet appel était carrément assorti d'une menace de rupture conventionnelle ou de licenciement par la direction si les « collaborateurs » (*sic*) ne se formaient pas à l'utilisation de ce « sujet en pointe » (*re-sic*).

Nous ne pouvons que souscrire à la formation professionnelle certifiante bien entendu, et même nous la souhaitons qualifiante. En revanche, sortir ce prétexte nous semble dénué de toute réflexion allant plus loin que le bout du nez ! D'autant plus qu'il s'agit pour cette organisation de faire passer la pilule d'une décision stratégique contestable, et contestée.

Tout d'abord, rappelons que nous ne sommes pas réfractaires au progrès technologique, technique et industriel. Bien au contraire quand il permet d'améliorer les conditions de travail, et a un impact social et environnemental bénéfique.

En revanche pour l'IA sauce Sopra Steria (mais pas que), nous nous permettrons d'émettre quelques réserves.

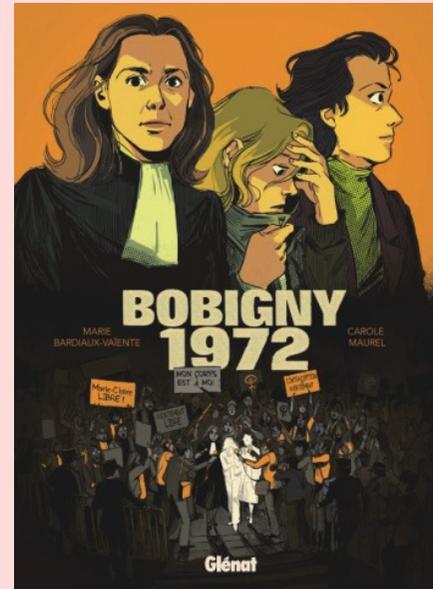
- 1- Les formations disponibles sur le portail Sopra Steria Academy semblent très ciblées sur quelques éditeurs, dont un très connu du grand public grâce aux milliards de dollars injectés dans la communication autour de lui.
- 2- Les clients de Sopra Steria, et Sopra Steria elle-même, ne voient-elles pas dans l'IA un moyen d'améliorer les conditions de travail, et de répartir les bénéfices liés à une attendue augmentation de la productivité avec les salarié-e-s ? Bien au contraire, nous pouvons légitimement craindre l'objectif d'automatiser des tâches à forte plus-value intellectuelle, restreignant les salarié-e-s rescapé-e-s à plus de travail de contrôle et de régulation, tâche très consommatrice en terme de ressources méningées, d'autant plus qu'une seule personne devra contrôler ce qu'un groupe faisait avant (se contrôlant lui-même)
- 3- les infrastructures hébergeant l'IA sont très centralisées, et très consommatrices en énergie et autres ressources (minières et eau), d'ailleurs les grands éditeurs de ces IA ne communiquent que très peu sur leur consommation, mais leur appétit de GPU très énergivores ne laisse que peu de place au doute

Sans parler des risques de perte de savoir et de maîtrise de processus délégués à des algorithmes (développement de code ou prise de décision). Nous proposons des alternatives :

- **avoir une vraie formation sur l'IA, pas en tant que simples utilisateurs et promoteurs d'éditeurs**
- **s'interdire la mise en place, ou la gestion de système IA dans des entreprises dont la politique salariale les amènera à licencier**
- **promouvoir l'IA quand elle est à visée sociale et scientifique, et avoir un vrai positionnement éthique sur le marché dont les salarié-e-s pourraient être fier-e-s**

**Se syndiquer, c'est un droit  
Être à la CGT, c'est un + !**

[Clique ici pour te syndiquer](#)



**Bobigny 1972**, de Marie Bardiaux-Vaïente (scénariste) et Carole Maurel (dessinatrice), édition Glénat, roman graphique de 192 pages, EAN 9782344045664

En 1972, Marie-Claire Chevalier, enceinte à la suite d'un viol, est dénoncée pour avortement clandestin par son propre agresseur.

La suite on la connaît : l'avortement est à cette époque un délit. Sa mère, ainsi que des femmes ayant pris part aux événements, comparaissent-elles aussi devant la justice, pour complicité.

Cette affaire deviendra l'un des grands procès historiques par le concours notamment de Gisèle Halimi, avocate de

toutes les grandes causes féministes et antiracistes, qui va s'emparer de l'histoire de Marie-Claire et de sa mère, pour créer un électrochoc médiatique, public et sociétal. Elle ne défend plus une jeune femme « coupable » d'avortement, elle attaque les lois et politiques anti-abortives qui sévissent en France.

Forte du soutien de grandes stars françaises, actrices, intellectuelles, journalistes mais aussi personnalités politiques, Maître Halimi a pour objectif de provoquer une jurisprudence dont le tribunal de Bobigny devient le théâtre.

Marie-Claire fut le symbole de toute une génération, portée littéralement par sa mère et son avocate, mais aussi par toutes celles qui vivent l'intolérable injustice de centaines de milliers de femmes chaque année, dont les plus précaires sont les victimes les plus criantes. Un édifiant plaidoyer pour la liberté et l'émancipation